

Permanence juridique gratuite

Soula : 1^{er} jeudi du mois
Tonate : 3^{ème} jeudi du mois
de 14h à 17h



Aide aux Victimes

Nous apportons une écoute et un soutien juridique, social et administratif renforcé aux victimes (d'infractions pénales et d'accidents) et à leurs proches au plus tôt après les faits, puis tout au long de la procédure judiciaire, jusqu'à l'indemnisation.



Accès aux droits et à la justice

Pour les victimes qui le souhaitent, nous vous préparons et vous accompagnons lors du procès pénal. Nos intervenants maîtrisant les langues locales, nous pouvons être le lien avec votre avocat, notamment pour les habitants des communes les plus éloignées.



Protection de l'enfance

Notre équipe est formée en audition de l'enfant et aux spécificités de sa prise en charge. Nous accompagnons les enfants et leurs parents pas à pas en mettant en œuvre toutes les procédures nécessaires à faire respecter leurs droits. L'AGAV est membre de la fédération CNAPE.



Information & Sensibilisation

Nous participons à la diffusion d'information sur les droits des victimes auprès du public et proposons des interventions sur des thèmes spécifiques aux professionnels (secteur social, hospitalier, éducatif, etc.). Nous intervenons aussi en milieu scolaire.

Planning des permanences :

Maison de Quartier de Soula : 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 12 décembre 2019,
9 janvier 2020, 6 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet 2020
LCR de Tonate : 19 septembre, 17 octobre, 21 novembre, 19 décembre 2019
16 janvier 2020, 20 février, 19 mars, 16 avril, 18 juin, 16 juillet 2020